

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux
N° 3.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 31 MAI

Avis de Convocation

Syndicat Agricole de Saint-Mars-la-Jaille

L'assemblée générale annuelle du Syndicat aura lieu le dimanche 25 mai, à l'École publique des garçons, à l'issue de la Grand-Messe, sous la présidence d'honneur de M. le marquis de la Ferronnays.

ORDRE DU JOUR :

Démission du Président ;
Remplacement des Membres de la Chambre Syndicale décedés ou démissionnaires ;
Election d'un nouveau Président ;
Exposé de la situation financière ;
Causerie sur la responsabilité des Agriculteurs en cas d'accidents, par M. Tony Catta, avocat.

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Une reprise assez inattendue de la valeur de la monnaie anglaise est venue jeter encore le désarroi dans le commerce des engrais azotés, nitrate de soude tout particulièrement. Sous l'influence des prix plutôt modérés que nous avons donnés dans notre précédent bulletin, la demande s'était réveillée et les quantités mises à notre disposition ont été assez rapidement enlevées. Aujourd'hui il faut que nous comptions sur une majoration de 7 francs environ sur le prix de 98 fr. 50 indiqué par nous — soit donc 105 fr. 50. — Nous avisons une fois de plus nos adhérents que nous ne pouvons garantir des prix aussi variables pendant l'intervalle de deux bulletins. Nous adressons toujours par retour du courrier confirmation écrite des commandes reçues avec le prix praticable porté au haut de chaque colonne. Donc, en cas de changements subits de prix, nos adhérents connaissent aussitôt ces changements et peuvent de la sorte, soit les accepter sans échange de correspondance nouvelle, soit au contraire les refuser en annulant aussitôt leurs commandes par avis envoyé au syndicat par retour du courrier.

Dans la mesure du possible, nous en ferons autant pour les commandes de marchandises diverses transmises par la poste ou par nos agents.

Nous avons pu, pour nos opérations du premier semestre 1924, obtenir de nos fournisseurs leur engagement à des prix fermes valables jusqu'au 30 juin prochain pour presque tous les engrais, à l'exception des engrais azotés simples, comme nous l'avons déjà dit. Nos adhérents ont donc pu profiter et profitent encore de prix très avantageux pour leurs superphos-

phates et leurs engrais composés. Nous les engageons à nous passer sans tarder leurs commandes pour la plantation des betteraves, choux et rutabagas. Nous sommes obligés de suivre, pour les expéditions, l'ordre d'arrivée des commandes et ne pouvons faire de passe-droit en faveur des retardataires.

Nous profitons également de ces avis pour rappeler à nos agents d'éviter autant que possible, nous allions dire même d'une façon absolue, de nous envoyer des commandes supplémentaires avec la mention « à joindre à précédente commande ». Cette façon de faire, en dehors de l'observation ci-dessus, relative aux retardataires, a le grand inconvénient, dans la plupart des cas, d'obliger nos fournisseurs à modifier leur demande de matériel wagon à leur gare. Ils sont dans l'obligation d'annuler leur première commande de wagon et de la remplacer par une nouvelle qui prend rang seulement à la seconde date. En sorte que les retardataires qui insistent pour que l'agent groupe leur commande avec une précédente, non seulement ne sont pas plus avancés, mais ils mettent les premières demandes en retard et causent ainsi souvent un véritable préjudice à leurs voisins plus prévoyants.

Les agents ne seront donc pas surpris que nous soyons dans l'obligation de ne pas tenir compte de la mention « à joindre » qui peut occasionner un retard souvent fâcheux pour certains travaux agricoles.

Assurances Accidents Agricoles

Les négociations que nous poursuivons avec plusieurs Compagnies d'assurances ne sont pas encore terminées.

Dans le prochain bulletin nous espérons bien pouvoir en annoncer la conclusion ; nous ne pouvons qu'engager une fois de plus nos adhérents, sollicités par les agents d'assurances, à patienter un peu et à ne pas s'engager à la légère.

Les conditions des polices varient à l'infini ; elles demandent un minutieux examen, et certaines sont inacceptables pour nos agriculteurs, qui doivent être garantis complètement contre les risques que la loi du 15 décembre 1922 leur imposera.

Nous pourrions offrir à nos adhérents, à leur choix, suivant que la nature de leur exploitation et de leur personnel rendra préférable pour eux l'un ou l'autre procédé :

1° Des assurances dont la prime représentera un tant pour cent des salaires effectifs ou conventionnels du personnel employé.

2° Des assurances forfaitaires dont la prime sera basée uniquement sur les surfaces cultivées, indépendante du nombre et des salaires des travailleurs, ne nécessitant par suite aucune déclaration quand des changements se produiront dans l'importance ou les salaires du personnel.

Le tout à des conditions qui nous paraissent avantageuses.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

de la Loire-Inférieure

PROGRAMME

du Concours Départemental d'animaux reproducteurs

des espèces bovine, ovine et porcine organisé à Nantes par la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, dans l'enceinte de l'Exposition Nationale, sur le Champ-de-Mars, les 7, 8 et 9 juin, sous le patronage du Département, de la Ville de Nantes et de l'Office agricole Départemental de la Loire-Inférieure.

ESPECE BOVINE. — 1^{re} Catégorie : Race Nantaise-Parthenaise ; 2^e Catégorie : Race Maine-Anjou ; 3^e Catégorie : Race Normande et croisements.

Dans chacune des catégories ci-dessus désignées, les prix sont ainsi répartis :

MALES. — 1^{re} Section : Animaux de 10 mois au moins, sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e prix, 150 fr. ; 3^e prix, 100 fr. ; 4^e prix, 75 fr. ; 5^e prix : 50 fr.

2^e Section : Animaux n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement. — 1^{er} prix, 350 fr. ; 2^e prix, 300 fr. ; 3^e prix, 250 fr. ; 4^e prix, 200 fr. ; 5^e prix, 150 fr. ; 6^e prix, 100 fr. ; 7^e prix, 75 fr.

3^e Section : Animaux ayant plus de 2 dents de remplacement. — 1^{er} prix, 400 fr. ; 2^e prix, 350 fr. ; 3^e prix, 300 fr. ; 4^e prix, 250 fr. ; 5^e prix, 200 fr. ; 6^e prix, 150 francs.

FEMELLES. — 4^e Section : Animaux de 10 mois au moins, sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e prix, 175 fr. ; 3^e prix, 150 fr. ; 4^e prix, 125 fr. ; 5^e prix, 100 fr. ; 6^e prix, 75 fr. ; 7^e prix, 50 francs.

5^e Section : Animaux n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e prix, 225 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 175 fr. ; 5^e prix, 125 fr. ; 6^e prix, 100 fr. ; 7^e prix, 75 fr. ; 8^e prix : 50 fr.

6^e Section : Animaux ayant plus de 2 dents de remplacement. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e prix, 225 fr. ; 3^e prix, 200 fr. ; 4^e prix, 150 fr. ; 5^e prix, 100 fr. ; 6^e prix, 75 fr. ; 7^e prix, 50 fr.

CONCOURS BEURRIER. — Dans toutes les catégories, les vaches laitières de la 6^e section pourront, sur la demande des exposants, subir les épreuves du concours beurrier. Un exposant ne pourra pas présenter plus d'une vache par catégorie. Des prix spéciaux, d'une somme globale de 1.500 francs, pourront être attribués aux vaches les meilleures beurrières de chaque race, compte tenu de la quantité de lait produite et de sa richesse en matière grasse.

PRIX D'ENSEMBLE. — Dans chaque catégorie de l'espèce bovine, il pourra être décerné des prix d'ensemble à des lots comprenant un taureau de plus d'un an et trois femelles d'une même race et d'une même étable.

1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e prix, 150 fr. ; 3^e prix, 75 francs.

CHAMPIONNAT. — Au plus beau mâle, médaille de vermeil ; à la plus belle femelle, médaille de vermeil.

ESPECE PORCINE. — Mâles. — Races françaises : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 francs.

Races étrangères : 1^{er} prix, 100 francs ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 fr.

Femelles. — Races françaises : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 fr.

Races étrangères : 1^{er} prix, 100 francs ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 fr.

ESPECE OVINE. — Mâles. — 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 40 francs.

Femelles. — 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 75 fr. ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 40 fr.

CONDITIONS D'ADMISSION. — Les éleveurs désireux de présenter leurs animaux au Concours devront établir leur demande écrite d'admission, en faisant connaître : 1^o leur nom, prénoms et adresse ; 2^o la race, le sexe et, s'il y a lieu, le nom et le numéro sous lequel l'animal présenté est inscrit à un Herd-Book.

Ces demandes d'admission seront adressées sans retard à M. le Secrétaire Général de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 5, rue Fanny-Peccot (place de l'Hôtel-de-Ville), à Nantes.

Le registre des inscriptions sera clos le 25 mai.

Des exemplaires du présent programme pourront être consultés par les intéressés à la Mairie de leur commune.

Nantes, le 15 Avril 1924.

Le Président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure,

M^{rs} DE SESMAISONS,
Conseiller général.

Le Secrétaire Général,
R. MERLANT.

SULFATE DE CUIVRE BOUILLIE AZUR SOUFRE SUBLIMÉ

Là encore la question du change vient jeter la perturbation dans les achats. L'importation anglaise dépend au premier chef de la valeur de la livre anglaise, ce qui produit, suivant le cas, des modifications fréquentes dans les cours, dans un sens ou dans l'autre.

La demande n'a pas été depuis six mois ce qu'elle aurait dû être. Nous aurons probablement des ennuis dans l'exécution des commandes qui commencent à se manifester plus abondantes depuis le commencement du mois. Voici les cours d'aujourd'hui sur wagon Nantes.

les 100 k.
Sulfate de cuivre en sacs de 100 k. 192 »
Sulfate de cuivre en sacs de 50 k. 193 »
Bouillie Azur en caisses de 50 k.
soit 25 paquets de 2 k..... 185 »
Soufre sublimé en sacs de 100 k. 93 »
Soufre sublimé en sacs de 50 k. 95 »
Le tout sans aucun engagement.

LA RACE PORCINE CRAONNAISE

A quoi tient la supériorité de la race craonnaise, la plus anciennement connue de nos races françaises ? A la sélection rigoureuse et aux soins intelligents dont elle est l'objet depuis un temps immémorial. Tous les éleveurs du pays sont exercés à reconnaître les sujets de choix entre les autres. Les premiers sont seuls conservés pour la reproduction. Une nourriture saine et abondante et les soins nécessaires font le reste.

Il n'est pas douteux que toutes les races peuvent être améliorées par les mêmes moyens. Cependant le porc craonnais jouit d'une grande faveur tant en France qu'à l'étranger comme race amélioratrice, en vue du croisement avec les races locales. Cette faveur est justifiée. Les éleveurs qui viennent chercher des reproducteurs à Craon améliorent leurs étables dans un délai plus court que par une sélection de la race locale qui exigerait souvent beaucoup de temps.

Le porc craonnais est surtout remarquable par sa précocité et son aptitude à l'engraissement. Il s'acclimate partout. Un inspecteur de l'agriculture venu à Craon à l'occasion du concours nous disait que cette race était celle qui lui avait toujours donné les meilleurs résultats, dans une école d'agriculture qu'il dirigeait à l'autre extrémité de la France.

On s'est plaint quelquefois que la dégénérescence de la race était assez rapide dans les pays où le craonnais est nouvellement importé. Elle se produit souvent dès la deuxième ou la troisième génération. Il ne peut en être autrement, l'ancienne race établie sur place tendant à prendre le dessus. On y remédiera en renouvelant le sang craonnais et en évitant la consanguinité. Il suffira ordinairement de se procurer un nouveau mâle.

Disons aussi que les soins donnés aux animaux laissent trop souvent à désirer. On les enferme dans des réduits obscurs et sans air, où règne l'infection. Et l'on se plaint que la mortalité est grande ; on devrait plutôt s'étonner qu'elle ne le soit pas davantage. Il faut bien se dire que le porc ne diffère pas des autres animaux de notre élevage. Il a besoin d'air et ne doit pas être tenu constamment enfermé, surtout quand il est jeune et n'est pas encore soumis à l'engraissement.

A ce sujet une visite aux belles porcheries du craonnais ne serait pas inutile à beaucoup d'éleveurs. Les bâtiments sont clairs et bien aérés, les litières sont journellement renouvelées et les animaux toujours propres. La fermière dont la porcherie est le domaine, est fière de ses élèves, elle ne craint pas d'employer quand il le faut la brosse et l'eau chaude pour tenir les porcs bien nets et les loges en parfait état.

Une cour pavée ou cimentée doit toujours être attenante à la porcherie ; on y met fréquemment les animaux. On peut même faire mieux et les mettre aux champs, comme on le fait pour le bétail de la ferme. Autrefois, avant l'établissement des chemins vicinaux, on lâchait les porcs dans les chemins herbés et ils restaient dehors des journées entières broutant l'herbe, mangeant les glands, buvant l'eau des rivières et s'y baignant à l'occasion. C'est ainsi, s'il faut en croire une légende locale, qu'ils divertirent fort le roi Louis XI au cours d'une de ses randonnées dans le Maine et l'Anjou.

Aujourd'hui on s'exposerait à se voir dresser une contravention si on laissait les porcs vaguer sur les routes. Mais dans le Craonnais où les champs sont entourés de talus et clos par des barrières il n'est pas rare de voir, durant l'été et à l'automne, des troupeaux de porcs dans les pâtures. Cette pratique est excellente et on ne saurait trop la recommander partout où elle est possible.

Jules DAVOST.

CIDRES ET CIDRERIE

LES CAUSES D'INSUCCES DANS LE GREFFAGE DES POMMIERS A CIDRE

Bien que la plantation des pommiers greffés soit à recommander dans la création d'un verger parce qu'il en résulte un moindre retard dans la récolte des fruits que le cultivateur-cidrier est en droit d'en attendre, il y a cependant encore un nombre notable de producteurs qui préfèrent acheter de beaux égrains pour les greffer eux-mêmes, quand ils sont suffisamment repris, avec des variétés dont ils connaissent bien les qualités de fertilité et de rusticité de l'arbre, ainsi que la valeur des fruits pour la fabrication d'excellents cidres. Mais il arrive, alors, assez souvent, que, malgré leur habileté au regard de la pratique du greffage, ils constatent que, dans le nombre de greffes placées, il s'en trouve plusieurs qui ne réussissent pas, en ce sens qu'elles languissent au bout de deux ou trois ans, s'étioilent, présentent de petits chancres et finissent par mourir. En présence de ces insuccès, qui demandent de nouveaux greffages ou même les remplacements des arbres, les producteurs en cherchent presque toujours vainement les causes que je vais indiquer.

CAUSES D'INSUCCES

Les deux principales sont : 1° le défaut de concordance ou départ des sèves ; 2° la dureté des bois, dont je vais montrer le mode d'action et les conséquences.

1° Défaut de concordance des sèves. — Cette cause, qui n'est bien connue que d'un certain nombre de cultivateurs, consiste en ce que l'entrée en végétation du sujet et du greffon n'a pas lieu à la même époque. Deux cas peuvent se présenter : on place un greffon précoce sur un sujet tardif ou inversement ; il s'en suit alors ce qu'on appelle des variations de nutrition, d'où une rupture d'équilibre entre l'appareil assimilateur et l'appareil absorbant. S'il y a discordance entre l'entrée en végétation du greffon et du sujet, c'est le premier qui doit avoir la végétation un peu plus tardive.

Toutefois, il est nécessaire que le greffon et ses yeux soient exempts de toute végétation. En greffant trop tôt, la soudure est lente à se faire et le greffon peut se sécher ; en greffant trop tard, il est à craindre un excès de sève susceptible de « noyer » le greffon.

L'oubli de ces conditions conduit à des insuccès surtout lorsqu'on recourt au surgreffage de variétés très hâtives, Amère de Berthecourt, Antoinette, Jamette, Gros-Muscadet, Omont ou Faux Caillouel, Précoce David, etc., sur des intermédiaires très tardifs comme Barbarie, Grise Dieppoise, ou inversement de variétés très tardives, Amère Gauthier, Doux Normandie, Gagnevin, Médaille d'Or, Pamatève, Rousses de l'Orne et de la Sarthe, etc., sur des intermédiaires très précoces comme Omont, Noire de Vitry, etc.

2° Dureté des bois. — Encore ignorée de la plus grande partie des pommiéristes, cette cause a été bien mise en évidence par un de nos meilleurs pomologues, M. Eugène Leroux, à la suite de nombreuses recherches de 1896 à 1899, et j'entrerai à son sujet dans quelques détails pour en montrer toute l'importance.

Cet expérimentateur a été amené à vérifier son hypothèse relative à la dureté des bois, après avoir fréquemment observé que des variétés à bois dur, Coupette, Court Pendu, Petit Doux, Petite Bonne Ente, Plat Doux, Reinette, etc., ne réussissaient plus dans l'Aisne, depuis qu'elles avaient été greffées sur l'intermédiaire « Maman Lili », variété à bois tendre et très vigoureuse. Il a pu, en recourant à l'étude microscopique des bois de très nombreuses variétés, classer ces bois en deux grandes catégories : a) les bois durs ; b) les bois tendres, avec subdivisions en bois très tendres, bois moyens, bois très durs.

Il a constaté que, dans les bois durs, les faisceaux du bois et ceux du liber sont très serrés, les vaisseaux petits et nombreux, tandis que dans les bois tendres les faisceaux libéro-ligneux sont beaucoup plus larges, les vaisseaux grands et en petit nombre. Par suite, les rameaux d'un an en bois dur se courbent facilement sans se casser alors que ceux en bois tendre se

cassent rapidement quand on veut les recourber.

Conséquences pratiques. — Etant donné ces deux structures anatomiques des bois, il est facile de comprendre, d'une part, que si le greffon, qui a des vaisseaux petits, est alimenté par un sujet très gros, il recevra trop de sève à transformer et pourra en souffrir, et, d'autre part, que si ses vaisseaux sont plus gros que ceux du sujet, il n'aura plus assez de sève et pourra se dessécher. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ces anomalies aient une répercussion nuisible sur le développement des deux appareils aérien et souterrain de l'arbre.

M. Leroux a pu déduire de cette structure spéciale les conséquences pratiques suivantes :

1° Dans la culture du pommier à cidre on peut greffer un bois tendre sur un bois dur ou un bois dur sur un bois dur ; 2° On ne réussit que rarement lorsqu'on greffe un bois tendre sur un bois dur ; 3° On ne réussit jamais lorsqu'on greffe un bois dur sur un bois tendre.

Pour permettre de reconnaître pratiquement la dureté des bois, il a indiqué, dans une brochure toute une technique sur laquelle je ne puis m'étendre ici, mais qui repose sur la résistance plus ou moins grande que les bois opposent à leur courbure sans se casser. Il a établi, à cet égard, l'échelle de leur dureté et il l'a même illustrée de figures pour la technique élémentaire.

CLASSEMENT DES VARIETES D'APRES LA DURETE DE LEUR BOIS

En se basant sur les caractères précités, ce pomologue a classé 200 variétés de pommiers en 58 à bois dur, 16 à bois demi-dur, 37 à bois moyen, 6 à bois demi-tendre et 83 à bois tendre. Dans ce nombre, j'en choisirai 50 qui se recommandent aux cultivateurs-cidriers à des titres plus ou moins spéciaux, et aussi parce que l'on peut les trouver facilement dans les régions où elles sont le plus cultivées.

Variétés à bois dur. — Amère de Berthecourt, Antoinette, Bédan, Calville rouge, Court-Pendu gris, Douce Amère, Doux Normandie, Grosse Douce Rousse, Muscadet (Seine-Inférieure), Noire de Vitry, Passe-Reine, Reine de Picardie, Rouge Avenel.

Variétés à bois demi-dur. — Ambrette, Bramtot, Double Bonne Ente, Doux Evêque, Pomme à Tannin.

Variétés à bois moyen. — Barbarie (Petite), Blanc Mollet, Cat (de), Essence de Lonnée, Fréquin Lajoie, Glène (Pomme à), Généreuse de Vitry, Jamette, Montlige blanc, Muscadet (Gros), Temple (du).

Variétés à bois demi-tendre. — Bonne Ente ordinaire, Double Belle Fleur, Médaille d'Or.

Variétés à bois tendre. — Armagnac (Picardie), Doux Crasseux, Doux Vêret (gros), Doux Vêret (petit), Galopin, Jambé de Lièvre, Kermerrien, Launette (grosse), Louis Desgué, Marabot, Margaux ou Sonnette, Maman Lili, Panneterie, Reine des Pommes, Reine des Hâtives, Rouge Bruyère, Rousse Latour, Rousse de l'Orne.

Une des principales et rationnelles applications des données ci-dessus consiste dans l'usage judicieux des porte-greffes quand il s'agit d'un surgreffage. Bien que ces derniers varient selon les pépiniéristes et les régions, parmi ceux dont les bois ont été étudiés et classés, il en est qui sont au nombre des plus employés, du moins en Normandie et en Picardie ; ce sont : Noire de Vitry, Fréquin de Chartres, Maman Lili, Généreuse de Vitry, Egrain Caieux. Or, les deux premiers sont à bois dur et les trois autres à bois tendre, il s'ensuit que les cultivateurs obtiendront la meilleure récolte si, dans le surgreffage, ils et la dureté du bois.

Aussi, est-il à souhaiter vivement que l'étude de cette dureté soit continuée par qui existent dans les grands centres cidriers, afin de classer les variétés de leur Pomone locale selon les différents états de leur structure anatomique, car je suis convaincu que l'ignorance de ce facteur a les Sociétés d'agriculture et d'horticulture été dans le passé l'une des principales causes des déboires qui se sont produits dans le surgreffage du pommier à cidre, j'ajouterai aussi des pommiers de table, et que

sa stricte et judicieuse application dans le présent et dans l'avenir permettra de les éviter et d'obtenir des arbres qui, plus vigoureux, résisteront mieux aux diverses épidémies et aux influences atmosphériques, et, par conséquent, en devenant plus fertiles, rendront plus prospères et rémunérateurs un grand nombre de nos vergers.

A. TRUELLE.

Le marché des pommes

Si les cours de la pomme ont augmenté, il ne pouvait fatalement en être autrement du cidre et les consommateurs normands et bretons, qui étaient habitués à payer très bon marché leur boisson ordinaire, ont été fort étonnés de l'élévation du prix de celle-ci.

Les cours de la pomme ont-ils été réellement exagérés ?

La récolte 1923 a été évaluée à environ 25 millions de quintaux de fruits à pressoir. Si on la compare à une récolte analogue, celle de 1911 par exemple — environ 30 millions de quintaux — on trouve pour cette année 1911 des cours de la pomme variant de 60 à 110 fr. la tonne. Au coefficient 3 indiqué précédemment comme normal, les prix auraient dû être en 1923, de 180 à 330 fr. Ce sont ces cours qui ont été réellement pratiqués en 1923, donc, aucune exagération, mais seulement variation de prix due au changement du prix de l'argent, et proportionnelle à l'élévation normale des cours des autres denrées.

D'où viennent donc les protestations des consommateurs qui s'étonnent de payer plus cher le cidre, produit normal de la pomme.

C'est que les buveurs habituels de cidre, considérant cette boisson comme étant à très bon marché, auraient accepté que les producteurs leur fournissent à perte, le produit de leurs vergers, au lieu de le laisser perdre.

Il y a donc en présence, deux intérêts différents qu'il faut concilier :

1° Intérêt des producteurs qui ne peuvent récolter les fruits de leurs vergers sans en trouver un prix rémunérateur.

2° Intérêt des consommateurs qui veulent trouver à un prix modique leur boisson habituelle.

Cet accord du producteur et du consommateur peut se réaliser à la condition qu'on coordonne, pour la régulariser, l'action exercée sur les cours par les utilisateurs dont les besoins sont constants, c'est-à-dire :

1° Par les cidreries industrielles ;
2° Par les distilleries industrielles.

Ces besoins peuvent être déterminés à peu près exactement, si l'on envisage la production normale et possible de ces établissements industriels.

En 1923, la production de toutes sources de l'alcool et de l'eau-de-vie en provenance des cidres, des poirés et des lies, a été en chiffres ronds de 328.000 hectos à 100°. Cette quantité est à peu près normale puisque la consommation de l'alcool de bouche en 1923 a été d'un peu plus d'un million d'hectolitres à 100°, et qu'il est admis que les cidres et poirés fournissent en fait environ 1/3 de cet alcool.

En supposant une augmentation de la consommation de l'alcool, qui est probable, on peut admettre que la pomme, le cidre et le poiré devront fournir annuellement 350.000 hectos d'alcool à 100°, qui représentent la capacité de production des distilleries actuelles et qui correspond à 7 millions de quintaux de fruits.

La consommation taxée de cidres en nature a été en 1923 d'un peu plus de 10 millions d'hectolitres. Il n'est pas exagéré d'estimer au cinquième de cette quantité la production des cidreries industrielles, soit 2 millions d'hectolitres ou 2 millions de quintaux de fruits environ.

Les besoins industriels en fruits à cidre sont donc normalement de :

Pour la cidrerie : 2 millions de quintaux de fruits ;

Pour la distillerie : 7 millions de quintaux de fruits ;

Au total : 9 millions de quintaux de fruits.

Au moment de la récolte, les industriels (cidriers et distillateurs) qui doivent assu-

rer obligatoirement la marche de leurs usines, se précipitent sur le marché, et traitent en disponible d'abord, en livrable ensuite, ce dernier étant toujours très limité à la vente et ne donnant que par surenchère sur surenchère, ce qui fatalement fait hausser les cours, chacun voulant être couvert au plus vite. Il est très possible qu'à ce moment et sans ces demandes importantes en bloc, le producteur accepterait des prix plus bas qu'il considérerait comme suffisamment rémunérateurs.

Il apparaît dès lors qu'une régularisation de ces demandes devrait éviter une hausse exagérée tout en sauvegardant les intérêts des producteurs.

Une entente entre les producteurs et les consommateurs de ces neuf millions de quintaux de fruits paraît devoir éviter l'encombrement du marché, à la condition que les utilisateurs de ces neuf millions de quintaux de pommes s'engagent à respecter les cours nés de leur accord.

L'entente entre les utilisateurs — distillateurs et cidriers-industriels — peut être réalisée par l'établissement d'une sorte de consortium, effectuant les achats et la répartition, à des cours déterminés avec les producteurs en tenant compte des frais de récolte, des besoins du marché de l'alcool, et du cidre, des récoltes de vins et de fruits à cidre, et des stocks disponibles en fin de campagne.

Ce consortium, qui aurait en vue la défense de la production en même temps que l'approvisionnement de la consommation à des prix raisonnables, doit être considéré comme un régulateur nécessaire.

L'article 419 du Code Pénal, visant l'acapement des denrées de consommation, ne devrait pas pouvoir lui être appliqué, puisque ce Groupement aurait pour objet de maintenir un équilibre normal d'application de la production à la consommation et que son but est principalement d'éviter l'exagération des prix de la boisson éminemment hygiénique et populaire qu'est le cidre.

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

La température devient plus favorable depuis quelques jours et si elle peut continuer ainsi jusqu'à la fin du mois, nous avons chance de voir confirmer et assurer l'aspect plutôt favorable de nos champs de froment. En général la culture se montre satisfaite de l'état présent. Mais peut-être nos renseignements ne sont-ils pas au point et y a-t-il dans notre département des contrées où l'on se plaint amèrement. Nous avouons ne pas les connaître. Et cependant est-ce que tous nos syndiqués et nos agents consultés par nous journellement se seraient entendus pour nous donner de faux renseignements de tous les points du département, et n'avons-nous pas vu par nous-mêmes le véritable aspect des blés.

Le Journal Officiel d'avant-hier jeudi 15 mai, attribue à notre département la cote 60, qui, à l'exception des départements Lorrains, est la plus basse de toute la France. L'an dernier à pareille époque notre cote était évaluée à 65.

Nous avouons ne rien comprendre à une évaluation aussi médiocre, ayant toujours estimé que 1924 valait sensiblement mieux que 1923. Il paraîtrait qu'il n'en est rien !

Nous nous permettons de maintenir notre appréciation personnelle jusqu'à preuve du contraire.

Nous éprouvons les plus grandes difficultés à renseigner nos adhérents sur les prix des marchandises diverses aussi bien celles de provenance indigène que celles importées par mer ou par fer.

Les prix varient non seulement d'un jour à un autre, mais d'une heure à une autre. Les brusques écarts de la livre anglaise dont la valeur régit tous les prix commerciaux déroutent les plus calmes, les moins poussés vers la spéculation. A la dernière grande foire de Tours, samedi dernier, il y a eu des sautes de 3 et 4 fr. et plus par 100 k. en quelques quarts d'heure. Notre bulletin ne paraît que tous les quinze jours, nous ne pouvons donc indiquer à notre tableau spécial des cours des marchés de gros que les prix du jour ou

de l'heure où nous rédigeons notre bulletin. Nous sommes les premiers à souffrir de cet état de choses qui nous met à chaque instant dans le plus grand embarras. Les stocks sont de plus très réduits et souvent viennent à être épuisés quand nous recevons des ordres d'expédition.

Les affaires en blés sont à peu près limitées aux blés exotiques. En blés indigènes la petite meunerie ramasse les quelques lots qui lui sont parcimonieusement offerts vu l'épuisement des réserves en culture. Elle les paie suivant qualité et convenance du lieu de 89 à 92 fr., quelquefois même avec un écart encore plus grand.

Le seigle est délaissé, on peut le voir entre 72 et 74.

L'avoine recherchée se paie 72 à 73. Les orges de pays valent à peine 73 à 76, ayant la concurrence des orges d'Algérie vendues un moment par wagon complet très au-dessous de ces prix, mais qui atteignent aujourd'hui la parité.

Quant au sarrasin, c'est lui qui tient le record des prix à la culture. La Bretagne tient 100 fr. les 100 k. sur wagon départ grands réseaux. Les sons se placent toujours facilement aux environs de 60 fr. et même au-dessus.

VINS

La demande en vins de pays s'est complètement ralentie, et comme pour les céréales, les prix que nous donnons ci-contre sont à peu près nominaux. Ils varient du reste non seulement suivant la qualité, mais aussi suivant leur lieu de production. Le commerce cherche à écouler ses stocks avant que nous arrivions à la prochaine récolte.

Nous avons eu une quinzaine assez défavorable pour la viticulture, des matinées très froides, influençant fâcheusement la bonne sortie des bourgeons à fruits ou leur développement normal.

En ce moment la situation paraît bien se redresser, mais il ne semble pas y avoir une grosse sortie permettant d'envisager une récolte en muscadets supérieure à la précédente.

OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

53. — A vendre un appareil à sulfater, à bât, cuivre rouge, avec pompe, brouette spéciale et jeux de jets. Parfait état de marche.

57. — A vendre 10 kilos graines rutabaga jaune à collet rose, 8 fr. le kilo départ Pontchâteau.

62. — A vendre une herse cintrée légèrement, avec queue, pour vigne, 75 fr.; et une charrue chausseuse à 2 oreilles, 55 fr.

63. — A vendre charrette suspendue, force 1.000 kilos, avec accessoires pour transport fourrage.

64. — A vendre : 1 omnibus léger en très bon état.

65. — A vendre : 1 faucheuse 2 chevaux ou bœufs, marque « Osborn », état neuf ; javeuses à 1 et 2 chevaux ou 2 bœufs ; 1 appareil à sulfater à bât, complet.

66. — A vendre d'occasion, une charrue Brabant, marque « Dollé », 125 kilos, presque neuve. Prix avantageux.

67. — A vendre 3 verrines pour laiterie, avec leurs tables. Prix très modéré.

68. — A vendre un concasseur de graines marque « Sambron », état neuf.

69. — A vendre cause double emploi : Citroën 10 C. V., conduite intérieure, 3 places.

70. — A vendre : 1° Œufs à couvrir des races Leghorn blanche, Minorque, Rhode-Island, Hambourg pailleté ; 2° Dindes blanches du Nivernais.

71. — A vendre superbes géants Flandres, Normands, angoras blancs de Vendée. Havanes : pleines, adultes, sevrage.

72. — A vendre : 2 pressoirs à bras, vis 100 et 120 m/m, 3 maies chêne, cages rondes et cadres avec claies et toiles, broyeur avec son moteur électrique, petite cuve. S'adresser agence Havas, Nantes.

73. — A vendre 50 barriques gros-plant 1923. Prix, 200 fr. les 225 litres, sur wagon départ.

74. — A vendre un breack 4 roues, 5 places avec capote.

75. — A vendre pompe aspirante et re-foulante sur brouette fer, grand débit. Etat neuf.

DEMANDES

27. — On demande un bordier-contre-maitre, marié, vigneron, capable surveiller et entretenir château. Femme occupée intérieur château. S'adresser à M^e Dorion, notaire au Cellier.

28. — On demande à acheter une cloche un peu forte pour château.

29. — On demande pour commune du Pellerin, un ménage vigneron, femme employée quelques heures par jour.

30. — On demande pour cure campagne, un ménage s'occupant d'une petite culture et basse-cour.

31. — Jeune homme, 25 ans, demande place d'aide-vigneron, dans le Maine-et-Loire de préférence.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations
et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 16 mai.

		PRIX DES 100 KILOS	
		Prix nominaux	
Froment.....	1923	90 à 92	
Seigle.....	»	72 à 74	
Avoine.....	»	72 à 73	
Orge.....	»	73 à 76	
Sarrasin.....	»	100 à 105	
Son.....	»	60 à 62	
Fèves.....	»	» à »	
Farine.....		116 à 118	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	65 » à 75 »
Paille — — — — —	80 » à 85 »
Foin, les 500 k en ville	90 » à 100 »
Paille — — — — —	100 » à 110 »

VINS

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1923...	500 à 530
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1923...	460 à 480
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu, 1923...	220 à 250
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1923...	180 à 200

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 15 mai.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	571	551	4.98	3.75	3.25
Vaches.....	338	298	4.98	3.70	3.10
Taureaux....	265	263	4.44	3.30	3.15
Veaux.....	1.452	1.374	6.36	4.80	3.80
Moutons....	5.234	5.134	6.05	5.00	4.50
Porcs.....	1.975	1.975	5.90	5.70	5.30

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	285 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	270 »
Bleu pâle.....	250 »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.	

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres... 283 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau 285 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	88 »
l'estagnon de 5 k.....	45 »
Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....	66 »
l'estagnon de 5 k.....	34 »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	76 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	63 »
Franco toutes gares ou pris à Nantes.	

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche.....	75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux.....	35 »
Chaux agricole, mélangée.....	72 »
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos.....	85 »
Sacs facturés, mais repris même prix.	
Les 1.000 kilos sur wagon départ	
Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.	

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

57 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

58 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

60 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saïgon importation I. L. G.	151 »
Riz Madagascar L. L.....	151 »
Brisures de riz 1 et 2.....	manq.
Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k.	manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	72 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	72 »
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.)	manq.
Manioc en farine (sacs de 80 k.)	manq.
Pour porcelets.	

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos.....	76 »
Arachides Rufisque extra blanc... manque	
Arachides Rufisque courant (sacs de 80 k.).....	90 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.)	66 »
Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin	

Issues de riz en sacs de 100 k... 60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Gluten de maïs.....	80 »
Farine grasse de maïs PRIMA.....	95 »
Granulé condensé pour volailles... 78 »	
Farine de viande.....	125 »
Poudre d'os alimentaire.....	65 »
Farine d'os alimentaire.....	70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l' « Intensif ».....	50 »
Son mélassé.....	65 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays	sauf variations	89 »
Blé noir.....		109 50
Orge d'Algérie.....		76 50

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasses Say, 80 % mélasses, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos.....	51 »
Son mélassé Say, 50 % mélasses, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	62 »
Paille Say, 50 % mélasses, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	45 »
Dosages en mélasses garantis sur facture.	

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

**VENTE
A
CRÉDIT**

Le Propriétaire-Directeur, **Gustave CAHEN**
des Grands Magasins de Nouveautés

AU PETIT PARIS

NANTES — 9 et 10, Place Royale — NANTES

informe que par exception, il vend à **CREDIT**, les Meubles, la Literie, les Glaces, sans augmentation de Prix.

Pour les conditions, écrire à **M. Gustave CAHEN**, Propriétaire-Directeur du PETIT PARIS, à Nantes, ou s'adresser directement au Rayon de Meubles.

Le PETIT PARIS livre avec ses camions automobiles dans les Départements de la Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire et Morbihan, **Meubles, Literie, Glaces.**

Ses ouvriers ébénistes accompagnent les livraisons, mettent en place dans les appartements, sans aucun débours pour les acheteurs.

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE
des
AGRICULTEURS DE FRANCE
SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)

Société d'Assurances mutuelles contre les accidents de toute nature, fonctionnant sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France.

La **CAISSE SYNDICALE** garantit contre les conséquences de la nouvelle loi sur les accidents agricoles et réassure les caisses locales.

S'ADRESSER :
Inspecteur régionale : **M. DARDE**,
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Agents Généraux : à Nantes, **MM. de KERNARS et POISSON**, 11, rue des Cadeniers, et dans tous les principaux cantons.

Assurances Agricoles

J. DURAND-GASSELIN

3, rue Boileau - NANTES

L'UNION

C^{ie} d'assurances contre l'incendie

ZURICH

C^{ie} d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

Si le prix de:

30 FRs
A L'HECTARE
POUR VOTRE

AZOTE
VOUS CONVIENT

essayez

NITRAGINE

Demandez-nous les Copies de
Lettres des Cultivateurs qui
l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris
R. C. 210.636 Seine

POMPES A SOUTIRER LES VINS
et à transvaser tout liquide
Modèles à volant et à balancier

Moto-pompes, Échaudeuses pour futs, Bascules pèse tonneaux, etc. Tuyaux en caoutchouc et en toiles
Tout l'article de caves, de chais, de tonnellerie

CHEZ
E. PILLORGET 2, rue Guépin
- NANTES -
FABRIQUE DE BOUCHONS
Compte Postal. 5649 — Tél. 15.86

Agriculteurs, Viticulteurs qui désirez être assurés contre le accidents du travail pour votre personnel salarié et les membres de votre famille (loi du 15 décembre 1922), et contre tous accidents causés par vos bestiaux, chevaux et voitures.

Adressez-vous à la

C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Représentées à **NANTES**, 1, rue Affre, par
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE

à **ANCENIS** et canton
de **CHAMPTOCEAUX** par
M. JUTEAU

VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES
et **ACCIDENTS DE TOUTE NATURE**

Où la Science fait des merveilles

Le traitement scientifique appliqué à l'Institut Anti-Arthritique a amené la guérison chez une personne âgée de 76 ans.


M. C..., Ingénieur, habitant actuellement Nantes, âgé de 76 ans, souffrait depuis quelques mois de rhumatismes généralisés qui l'empêchaient complètement de dormir et de se livrer à quelques occupations. Ayant entendu parler de l'Institut-Arthritique, il voulut essayer le traitement qui, après quelques séances, lui donna pleine satisfaction. Les douleurs disparurent complètement et il recouvra le sommeil. Reconnaisant, M. C... autorise la publication de son observation.

Consult. tous les jours à Nantes, 4, rue Dobrée, sauf dimanche, de 9 à midi; de 2 à 5 heures. Consult. à domicile sur demande.

ALAMBIC COYAC — Nantes
14, rue Beauséjour
— **SON MODÈLE 1921** —
de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

VOITURES D'ENFANTS
OCCASIONS ET NEUVES
ACHAT — ÉCHANGE — RÉPARATIONS
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r



1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

Constructeur

SACS
LA TEXTILE FRANÇAISE
3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)
Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochand
A actuellement à la vente, des lots très importants de **SACS NEUFS et D'OCCASION** pour GRAINS FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc.
Livraison immédiate — Prix sans concurrence
TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

Si **la VIGNE** vous intéresse, demandez la Brochure les **HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS**
Adressée gratuitement sur demande
Plants greffés — Producteurs directs
Boutures greffables
Portegreffes racinés
Collection variétés de table
ARBRES FRUITIERS
FORESTIERS et d'ORNEMENTS
E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES
(Loire-Inférieure) - télé. 16.63
Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

VIGNES
J. FOULONNEAU, Viticulteur
à Saint-Christophe-la-Couprie (M.-et-L.)
Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.
Racines producteurs directes.
Hybrides nouveaux.
Boutures greffables.
Arbres fruitiers.
Toutes garanties d'authenticité et références demandées par les Acheteurs.
Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil de fer. — Franco gares.
Prix-courant franco sur demande.

La **CHAMBRE SYNDICALE**
des **CONSTRUCTEURS** de
MACHINES AGRICOLES
DE FRANCE
expose à la
FOIRE DE PARIS
du 10 au 25 Mai
tout le matériel nécessaire aux Agriculteurs



PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES
O. PILLET, pharmacien → TÉLÉPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU COUTE 75 FRs FRANCO
RAPPORTE 20 FRs PAR JOUR
ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGEROÛ (S. & O.)

R. C. Cordeil 2.385. — M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES